

TENUE DES MASTICS DE CALFEUTREMENT SUR LES MEMBRANES PARE-PLUIE ET PARE-VAPEUR

Pour les parois verticales à ossature bois porteuses (relevant du DTU 31.2) ou non porteuses (relevant du futur DTU 31.4), la mise en œuvre de mastics de calfeutrement est nécessaire pour assurer la continuité des systèmes d'étanchéité à l'eau et à l'air notamment au niveau de leurs différents points singuliers : fenêtres et portes extérieures, liaisons entre éléments de parois préfabriqués (dans le même plan ou en angle), traversées de parois, ...

Pour les parois verticales à ossature bois, la dernière barrière de la « peau » étanche à l'eau est très souvent assurée par une membrane pare-pluie alors que côté intérieur, l'étanchéité à l'air peut être assurée par une membrane pare-vapeur.

Pour garantir une durée de vie optimale des parois à ossature bois, la liaison entre ces membranes et les mastics de calfeutrement doit être maitrisée et durable. Le projet, conformément à la volonté du CODIFAB et à celle des commissions de normalisation DTU 31.2 et DTU 31.4, auront permis de démontrer la faisabilité des calfeutrements mastic sur des membranes souples pare-pluie et pare-vapeur et de préparer la révision des référentiels du label SNJF et notamment l'intégration des membranes souples en tant que support de mastics de calfeutrement lors des essais de convenance.

For the load bearing timber walls (according to DTU 31.2) or timber façades (according to DTU 31.4), the use of sealants is needed to ensure the continuity of the water and air tightness systems particularly at the level of singular points: exterior windows and doors, joints between prefabricated walls, walls' crossing,...

For timber frame walls, the last barrier of the watertight "skin" is often ensured by a rain barrier membrane, and on the internal side of the wall, airtightness can be ensured by a vapour barrier membrane.

In order to guarantee an optimal lifespan for timber frame walls, bonding between these membranes and sealants has to be mastered and lasting. This project, according to CODIFAB and standardization commission (DTU 31.2 and DTU 31.4) will, allows to demonstrate feasibility of such bonding with sealants and rain-barriers and vapour barriers, and also to prepare the evolution of the label SNJF (French reference for sealants' certification), particularly the integration of flexibles membranes as sealant support for the suitability tests.

Réalisation : ©FCBA Avec le soutien de :



ABSTRAC



Année de publication : 2017 © FCBA

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UICB, UIPC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.

Crédits photos : FCBA



